

Contrat de déneigement Hiver 2020-2021

ENTRE :

**Coopérative d'habitation des
Cantons de l'Est**
548, rue Dufferin
Sherbrooke, Québec
J1H 4N1
Téléphone : (819) 566-6303
Télécopieur : (819) 829-1593

ET :

Nom:
Adresse:

Téléphone :
Télécopieur :

Adresse du déneigement: _____
Maison _____ Courriel: _____

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble : _____
(Nom et numéro de téléphone)

Durée du contrat: du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021 inclusivement.

Prix:	\$	Paiements:	15 novembre 2020	\$
TPS	\$		15 janvier 2021	\$
TVQ	\$		15 avril 2021	\$

Total _____ \$

Description des travaux:

Le déneigement sera effectué à la suite d'une accumulation de neige de 3 pouces et plus. Si la chute de neige commence en soirée, il y aura une trace de faite avant sept heures le matin afin de permettre aux résidants de sortir de la cour. Le reste de la cour pourra être déneigé dans la journée, mais avant 17 heures. Si la chute de neige commence tôt le matin ou dans l'avant-midi, le déneigement sera fait avant 18 heures. La journée suivante une chute de neige de 3 pouces et plus, les accumulations de neige occasionnées par le déneigement des rues et des trottoirs dans les entrées ou les sorties, seront déblayées. Les cordes à linge ne devront pas nuire au déneigement, au besoin, les résidents les enlèveront.

Autres clauses:

Signé le : _____ courriel du bureau : chce@reseaucoop.com

Signatures:

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble

Entrepreneur

Copie de la Coopérative

Contrat de déneigement Hiver 2020-2021

ENTRE :

Coopérative d'habitation des
Cantons de l'Est
548, rue Dufferin
Sherbrooke, Québec
J1H 4N1
Téléphone : (819) 566-6303
Télécopieur : (819) 829-1593

ET :

Nom:
Adresse:

Téléphone :
Télécopieur :

Adresse du déneigement: _____
Maison _____ Courriel: _____

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble : _____
(Nom et numéro de téléphone)

Durée du contrat: du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021 inclusivement.

Prix:	\$	Paielements:	15 novembre 2020	\$
TPS	\$		15 janvier 2021	\$
TVQ	\$		15 avril 2021	\$
Total	_____ \$			

Description des travaux:

Le déneigement sera effectué à la suite d'une accumulation de neige de 3 pouces et plus. Si la chute de neige commence en soirée, il y aura une trace de faite avant sept heures le matin afin de permettre aux résidants de sortir de la cour. Le reste de la cour pourra être déneigé dans la journée, mais avant 17 heures. Si la chute de neige commence tôt le matin ou dans l'avant-midi, le déneigement sera fait avant 18 heures. La journée suivante une chute de neige de 3 pouces et plus, les accumulations de neige occasionnées par le déneigement des rues et des trottoirs dans les entrées ou les sorties, seront déblayées. Les cordes à linge ne devront pas nuire au déneigement, au besoin, les résidents les enlèveront.

Autres clauses:

Signé le : _____

courriel du bureau : chce@reseaucoop.com

Signatures:

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble

Entrepreneur

Copie l'entrepreneur

Contrat de déneigement Hiver 2020-2021

ENTRE :

**Coopérative d'habitation des
Cantons de l'Est**
548, rue Dufferin
Sherbrooke, Québec
J1H 4N1
Téléphone : (819) 566-6303
Télécopieur : (819) 829-1593

ET :

Nom:
Adresse:

Téléphone :
Télécopieur :

Adresse du déneigement: _____

Maison _____

Courriel: _____

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble : _____

(Nom et numéro de téléphone)

Durée du contrat: du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021 inclusivement.

Prix:	\$	Paielements:	15 novembre 2020	\$
TPS	\$		15 janvier 2021	\$
TVQ	\$		15 avril 2021	\$
Total	_____ \$			

Description des travaux:

Le déneigement sera effectué à la suite d'une accumulation de neige de 3 pouces et plus. Si la chute de neige commence en soirée, il y aura une trace de faite avant sept heures le matin afin de permettre aux résidants de sortir de la cour. Le reste de la cour pourra être déneigé dans la journée, mais avant 17 heures. Si la chute de neige commence tôt le matin ou dans l'avant-midi, le déneigement sera fait avant 18 heures. La journée suivante une chute de neige de 3 pouces et plus, les accumulations de neige occasionnées par le déneigement des rues et des trottoirs dans les entrées ou les sorties, seront déblayées. Les cordes à linge ne devront pas nuire au déneigement, au besoin, les résidents les enlèveront.

Autres clauses:

Signé le : _____

courriel du bureau : chce@reseaucoop.com

Signatures:

Gestionnaire ou responsable de l'immeuble

Entrepreneur

Copie de la maison